

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement

Dossier de rédaction de H2o
Avril 2012

Cette loi vise à renforcer le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement - LQE, notamment en actualisant les pouvoirs accordés au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la LQE.

La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect représente une autre étape, tout aussi fondamentale que nécessaire, dans la modernisation des moyens pris pour assurer une protection efficace et accrue de l'environnement. Elle dote le Québec de moyens d'intervention efficaces pour faire face rapidement aux situations ayant un impact sur l'environnement.

Le projet de loi n° 89 a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 avril 2010 et il a été adopté le 4 octobre 2011. Pour obtenir de l'information supplémentaire à propos des étapes de cheminement du projet de loi n° 89, visitez le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec. Les principales modifications législatives concernent : le renforcement du régime pénal ; l'instauration d'un nouveau système de sanctions administratives pécuniaires ; le renforcement des pouvoirs administratifs du ministre.

Environnement Québec